



**12<sup>th</sup>** CULTURAL ROUTES  
OF THE COUNCIL OF EUROPE  
**ANNUAL ADVISORY FORUM**  
Łódź, Poland, 20<sup>th</sup> - 22<sup>nd</sup> September 2023



Honorary Patronage  
of the President of the Republic of Poland  
Andrzej Duda

**ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE  
12<sup>th</sup> FORUM CONSULTATIF ANNUEL**

***"Itinéraires culturels - Dimensions sociales et créatives du  
patrimoine culturel dans un contexte postindustriel".***

**20-22 septembre 2023  
Łódź, Pologne**

**NOTE CONCEPTUELLE 13.09.2023.**

## Contexte du 12<sup>th</sup> Forum consultatif annuel sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Le 12<sup>e</sup> Forum consultatif annuel sera consacré au thème "Itinéraires culturels - Dimensions sociales et créatives du patrimoine culturel dans un contexte post-industriel" et aura lieu à l'EC1 Łódź - Ville de la culture à **Łódź, en Pologne, du 20 au 22 septembre 2023**. Une fois de plus, le Forum explorera le *"rôle du patrimoine culturel dans la construction d'une société pacifique et démocratique"*, comme le déclare la Convention de Faro, car le 12<sup>th</sup> Forum consultatif annuel se déroule dans le sillage de la guerre en Ukraine.

L'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a débuté le 24 février 2022, a profondément changé et affecté le visage de l'Europe. Dès le début de l'agression militaire russe, le Conseil de l'Europe a mobilisé tous les instruments disponibles pour faire en sorte que la Fédération de Russie réponde pleinement des violations des droits de l'homme et des violations graves du droit international. Le Conseil de l'Europe est la première et la seule organisation internationale à avoir exclu la Russie de ses rangs. Cette exclusion fait suite à la suspension des droits de vote de la Russie au sein de l'organisation le 25 février 2022, le lendemain du début de la guerre. Le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, créé dans le cadre de l'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe, est un premier pas vers un mécanisme international d'indemnisation. Le registre a été créé lors du Sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavik, en Islande, les 16 et 17 mai 2023. Quarante-deux pays et l'Union européenne ont adhéré au registre en tant que membres ou membres associés.

Dans le contexte contemporain des sociétés post-industrielles, l'exploration du patrimoine culturel prend une nouvelle dimension qui va au-delà de la préservation historique. Les aspects sociaux et créatifs du patrimoine culturel apparaissent comme des éléments essentiels pour façonner l'identité, favoriser la cohésion de la communauté et stimuler la revitalisation économique. Lorsque des sites industriels autrefois prospères subissent des transformations, ils deviennent des canevas pour des expressions novatrices de l'art, de la culture et du patrimoine. Ce phénomène ne se contente pas d'honorer l'héritage industriel de ces espaces, il leur insuffle également une nouvelle vie et une nouvelle signification. La convergence de l'engagement social et des activités créatives dans les sites du patrimoine culturel post-industriel suscite des dialogues intéressants sur la régénération urbaine, le développement durable et le rôle de la mémoire culturelle dans les sociétés contemporaines. Le 12<sup>th</sup> Forum consultatif annuel sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe cherche à mettre en lumière la façon dont le patrimoine, loin d'être statique, devient une force dynamique qui s'entrelace avec les expériences humaines, les aspirations et les récits de progrès, et comment les itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe sont des acteurs clés dans ce cadre.

Le patrimoine culturel diversifié et riche de l'Europe n'est pas à l'abri des défis multiformes posés par les risques majeurs, notamment les guerres, les pandémies, le changement climatique et les crises économiques. Ces périls peuvent avoir des conséquences profondes et dévastatrices sur les sites historiques, les artefacts et les expressions culturelles immatérielles qui ont façonné l'identité européenne pendant des siècles. Les guerres et les conflits peuvent entraîner la destruction intentionnelle, le pillage et le déplacement de communautés, causant des dommages irréparables aux sites patrimoniaux. Les pandémies perturbent le tourisme et les rassemblements communautaires, affectant la durabilité des institutions culturelles. Le changement climatique exacerbe l'érosion, les inondations et la dégradation, mettant en péril

le patrimoine physique. Les crises économiques peuvent entraîner une réduction du financement de la conservation du patrimoine. Pour sauvegarder ce patrimoine, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures d'atténuation efficaces. La collaboration internationale, la sensibilisation, les plans de préparation aux catastrophes et les technologies innovantes de surveillance et de protection peuvent contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel. L'intégration de la protection du patrimoine dans la planification urbaine, la diversification des sources de financement et la promotion de l'engagement communautaire sont des étapes cruciales. La réutilisation adaptative, la promotion du tourisme durable et l'éducation des générations futures à la valeur du patrimoine culturel peuvent contribuer à sa résilience face aux risques majeurs, en garantissant que l'héritage du passé de l'Europe continue d'enrichir son présent et son avenir. Une fois de plus, l'exploration de ces thèmes à travers le prisme du programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sera l'occasion de partager les meilleures pratiques et d'apprendre des acteurs de terrain qui se battent au quotidien sur ces questions.

Le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe témoigne de l'évolution dynamique de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel en réponse aux paysages changeants de l'Europe. Saisissant les opportunités offertes par les nouvelles technologies, le programme, à travers ses 47 itinéraires culturels certifiés, a exploité la puissance des plateformes numériques, de la réalité augmentée et des expériences interactives pour faire revivre le patrimoine à une génération férue de technologie. En outre, en donnant la priorité à une plus grande accessibilité pour tous, le programme a intégré l'inclusion dans sa structure, en veillant à ce que le patrimoine culturel ne soit pas seulement préservé, mais aussi accessible et attrayant pour divers publics, y compris les personnes handicapées. Alors que l'Europe est confrontée à des risques majeurs tels que les pandémies, les crises économiques et le réchauffement climatique, le programme des itinéraires culturels a fait preuve de résilience en adaptant ses offres. Grâce à des expositions virtuelles, des ateliers en ligne et des récits novateurs, il a relevé les défis posés par les restrictions d'accès physique et transformé les menaces en opportunités. En adoptant ces stratégies innovantes et en favorisant l'adaptabilité, le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe est devenu un exemple de la manière dont le patrimoine culturel peut prospérer dans un monde en mutation rapide, en servant de pont entre le passé, le présent et l'avenir de l'Europe.

# 12<sup>TH</sup> FORUM CONSULTATIF ANNUEL DES ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE - NOTE CONCEPTUELLE

## Session par session

### Jour 1

*Forum Keynote Speech* : la dimension sociale des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Au cœur des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe se trouve une dimension sociale profonde qui transcende les frontières géographiques et les époques historiques. Ces itinéraires ne relient pas seulement des sites physiques d'importance culturelle, mais tissent également des fils complexes d'interaction et de compréhension entre diverses communautés. En traversant les chemins historiques, les traditions et les récits qui définissent la mosaïque culturelle de l'Europe, ces itinéraires favorisent des échanges significatifs, encouragent le dialogue interculturel et cultivent un sentiment d'appartenance commun. Cette dimension sociale s'étend au-delà des passionnés de culture pour impliquer les résidents locaux, en leur offrant la possibilité de participer activement à la préservation et à la promotion du patrimoine. Grâce à des événements collaboratifs, des ateliers et des expériences immersives, le programme des itinéraires culturels devient un catalyseur qui permet de tisser des liens, de célébrer les différences et de nourrir une appréciation collective de la richesse du patrimoine européen. Ainsi, l'aspect social des itinéraires culturels incarne une force puissante qui renforce les valeurs d'unité, de diversité et d'harmonie interculturelle, soulignant le rôle du programme en tant que pont entre les cultures et les générations.

*Dialogue à haut niveau* : Construire des identités européennes fondées sur la liberté et la solidarité.

Dans le vaste domaine des itinéraires culturels, un récit profond de l'identité européenne émerge, enraciné dans les valeurs de la démocratie, de la liberté et de la solidarité. Les itinéraires sont des témoignages vivants de la tapisserie complexe de l'interconnexion historique, artistique et culturelle de l'Europe. En entreprenant ces voyages, les voyageurs traversent des paysages qui ont été le théâtre de luttes pour la liberté, de l'épanouissement d'expressions artistiques diverses et de l'établissement de liens solides entre les nations. À travers ce prisme, l'histoire de l'unité et de la solidarité européennes est dépeinte de manière vivante, illustrant comment les défis et les réalisations partagés ont uni les nations autour d'aspirations communes. En explorant les récits des combattants de la liberté, des pionniers artistiques et de la coexistence harmonieuse de cultures variées, les itinéraires culturels favorisent une conscience collective qui nourrit un sentiment d'appartenance et de soutien mutuel. Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, fondés sur les principes de démocratie et de solidarité, deviennent des voies de compréhension qui transcendent les frontières et les différences, construisant une identité européenne cohésive qui embrasse la force de la diversité et la résilience née de luttes communes. Ce dialogue de haut niveau sera l'occasion de discuter de la manière dont les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe peuvent jouer un rôle dans la construction d'identités européennes fondées sur la liberté et la solidarité.

## Jour 2

Discours d'ouverture : Le patrimoine postindustriel et son rôle dans la formation de l'identité culturelle européenne.

La transformation des paysages post-industriels joue un rôle important dans la formation de l'identité culturelle européenne. Les vestiges d'époques industrielles florissantes étant réaffectés et rajeunis, ils deviennent des marqueurs symboliques du progrès historique et de l'innovation. Ces sites témoignent du passage d'usines à forte intensité de main-d'œuvre à des économies fondées sur la connaissance, reflétant le parcours de l'Europe à travers l'industrialisation, la désindustrialisation et la réorganisation des paysages urbains. La préservation et la réutilisation adaptative du patrimoine post-industriel soulignent l'engagement de l'Europe à embrasser son passé tout en ouvrant la voie à un avenir dynamique. Ces espaces, souvent liés à des récits de résilience, de créativité et d'évolution sociétale, servent de catalyseurs à la mémoire collective, à l'expression artistique et à l'engagement communautaire. En favorisant les dialogues sur le changement, le patrimoine et le progrès, les sites post-industriels tissent des fils qui relient les histoires locales aux récits plus larges de l'identité européenne partagée. Signes de transformation, ils invitent à la contemplation de la relation complexe entre le patrimoine industriel et la mosaïque de cultures qui façonne l'Europe moderne".

SESSION GÉNÉRALE 1 : Préserver et revitaliser le patrimoine post-industriel.

Au cours de cette première session générale, nous verrons comment la préservation et la revitalisation du patrimoine post-industriel constituent une entreprise cruciale qui transcende les frontières du temps et de la mémoire. Alors que les échos des usines et des paysages industriels en pleine effervescence s'estompent, ces vestiges du passé ont le potentiel de devenir de puissants agents de transformation. En conservant soigneusement ces sites, nous rendons hommage au travail, à l'innovation et aux histoires qui ont façonné nos sociétés. Cependant, la préservation seule ne suffit pas ; c'est dans l'acte de revitalisation que nous insufflons une nouvelle vie à ces espaces. La réutilisation adaptative, la conception innovante et la planification collaborative transforment les usines et les entrepôts abandonnés en centres culturels dynamiques, en incubateurs créatifs et en espaces communautaires. Ce double engagement en faveur de la préservation et de la revitalisation permet non seulement de sauvegarder notre patrimoine industriel, mais aussi d'amorcer une renaissance de la culture, de la croissance économique et de la cohésion sociétale. En entremêlant les fils de l'histoire et les visions contemporaines, nous comblons le fossé entre les époques, en veillant à ce que l'héritage post-industriel reste une source d'inspiration et de progrès pour les générations à venir.

SESSION THÉMATIQUE : Recommandations sur le relèvement et la reconstruction post-conflit et post-catastrophe - Conclusions pour les itinéraires culturels.

À la suite de conflits et de catastrophes, le processus de rétablissement et de reconstruction prend une signification multiple, où le patrimoine culturel joue un rôle vital dans la guérison et la reconstruction des communautés. Pour intégrer efficacement les itinéraires culturels dans les contextes post-conflit et post-catastrophe, plusieurs recommandations clés se dégagent. Tout d'abord, il est primordial de favoriser une collaboration étroite entre les communautés locales, les organismes gouvernementaux et les organisations internationales. Cette collaboration permet de s'assurer que les itinéraires culturels sont développés de manière à répondre aux besoins et aux aspirations des populations touchées. Deuxièmement, il est

essentiel d'adopter une approche holistique qui va au-delà de la reconstruction physique et inclut la revitalisation du patrimoine immatériel. Les itinéraires culturels offrent une plateforme pour restaurer l'identité, la résilience et la cohésion sociale. Troisièmement, l'intégration de pratiques touristiques durables, tout en respectant l'environnement naturel et culturel, peut catalyser la reprise économique et les échanges culturels. Enfin, l'utilisation des technologies numériques pour créer des expériences virtuelles peut aider à maintenir les liens pendant les périodes de perturbation physique. En intégrant ces recommandations dans leur planification, les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ouvrent la voie non seulement à la récupération de ce qui a été perdu, mais aussi à la réimagination d'un avenir enrichi par les récits du passé. Cette session thématique sera l'occasion d'avoir une discussion approfondie sur la façon dont les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe peuvent jouer un rôle dans le rétablissement et la reconstruction après un conflit ou une catastrophe.

*SESSION GENERALE 2* : Nouvelles approches pour la participation au patrimoine culturel : l'exemple des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont un modèle d'innovation en ce qui concerne le développement de nouvelles approches pour la participation au patrimoine culturel. Les itinéraires offrent des plateformes dynamiques d'engagement qui transcendent l'observation passive, en encourageant la participation active et la cocréation, en particulier pour les jeunes générations. Par le biais d'ateliers interactifs, d'événements collaboratifs et de récits numériques, les individus sont invités à devenir des contributeurs à part entière de l'histoire en cours du patrimoine culturel. En impliquant les communautés locales, les artistes, les chercheurs et les passionnés, les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe comblent le fossé entre tradition et modernité, en apportant au patrimoine de nouvelles perspectives et en rajeunissant sa pertinence. Cette approche permet non seulement aux individus de s'approprier leur patrimoine, mais aussi de transformer les itinéraires culturels en expressions vivantes de l'identité collective, en encourageant un sentiment de propriété, de fierté et de responsabilité pour la préservation et la promotion de notre patrimoine commun. Cette session générale 2 sera l'occasion de discuter de ces nouvelles approches et de la participation qu'elles suscitent.

## Troisième jour

Discours principal - Rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) "Les itinéraires culturels : une plateforme pour le dialogue interculturel".

La Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a appelé les Etats membres à adhérer à l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels, qui permet la mise en œuvre concrète des politiques du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine pour la promotion de sociétés cohésives, le dialogue interculturel et le droit d'accès à la culture. Ceci fait suite à un rapport spécial d'Andries GRYFFROY (Belgique, NI) intitulé "Les itinéraires culturels : une plateforme pour le dialogue interculturel". En adoptant une résolution basée sur le rapport d'Andries Gryffroy (Belgique, NI), l'APCE a recommandé la mise en place de stratégies nationales impliquant tous les niveaux de gouvernance pour partager la connaissance des itinéraires culturels du programme du Conseil de l'Europe (créé en 1987) et, plus particulièrement, pour promouvoir les itinéraires culturels certifiés.

Selon le texte adopté, les États devraient encourager la diversité des points de vue sur l'histoire, avec un large éventail de sites patrimoniaux illustrant la diversité ethnique, linguistique, culturelle et religieuse. L'APCE a également appelé les autorités locales et régionales à promouvoir des projets artistiques comme moyen créatif de traiter les sensibilités associées à un patrimoine dissonant. M. Andries GRYFFROY présentera le rapport.

SESSION GENERALE 3 : Nouvelles tendances dans la promotion du programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe

Avec un total de 47 itinéraires culturels certifiés reconnus par le Conseil de l'Europe et la participation de 40 États membres, le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe continue de s'étendre à la fois en termes de portée et de dynamisme. Par conséquent, de nouvelles opportunités et des tendances émergentes redessinent le paysage de sa promotion. Aux niveaux européen, national et régional, il est de plus en plus impératif de favoriser la collaboration entre les acteurs publics, privés et de la société civile afin d'améliorer la promotion et le soutien des itinéraires culturels.

Dans ce contexte, les États membres de l'APE sont prêts à jouer un rôle central, en tirant parti de divers mécanismes et approches pour encourager la création, le développement, la viabilité et la pertinence durable du programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. En outre, en s'engageant dans des dialogues créatifs, à la fois entre les itinéraires eux-mêmes et avec les partenaires touristiques, culturels et économiques, nous assistons à l'émergence de modèles innovants pour la mise en réseau, la promotion coordonnée, le soutien ciblé et le développement institutionnel.

En identifiant les besoins spécifiques et les domaines potentiels de croissance, en utilisant des outils de promotion et de soutien efficaces, en mettant en œuvre des stratégies de communication nationales et internationales intégrées et en encourageant l'innovation institutionnelle, des efforts concertés sont déjà en cours dans de nombreux États membres. Cette session générale vise à fournir une vue d'ensemble de ces meilleures pratiques, offrant des indications précieuses sur la manière dont les autorités publiques peuvent s'engager activement à soutenir, renforcer et amplifier la promotion du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

DISCUSSION EN PANEL : Pratiques créatives et innovantes des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

À l'avant-garde de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel, les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ont adopté des pratiques créatives et innovantes qui donnent un nouveau souffle aux récits historiques. Les itinéraires sont devenus des laboratoires d'expérimentation dynamiques, où le patrimoine traditionnel rencontre la créativité contemporaine. Des installations multimédias immersives aux ateliers interactifs, ces pratiques brouillent les frontières entre le passé et le présent, captivant des publics variés. Les collaborations apportent aux Itinéraires des perspectives nouvelles, ce qui conduit au développement de nouvelles expériences, d'expositions virtuelles et d'applications mobiles interactives. Ces innovations permettent non seulement de renforcer l'engagement des visiteurs, mais aussi de susciter des dialogues intergénérationnels sur le changement culturel. En adoptant ces pratiques créatives, les itinéraires culturels du programme du Conseil de l'Europe naviguent dans le paysage en constante évolution de l'appréciation culturelle, invitant les participants à découvrir des histoires cachées, à forger des liens et à envisager le patrimoine d'une manière nouvelle et passionnante. Cette table ronde sera l'occasion de discuter des tendances actuelles.



## LES ITINÉRAIRES CULTURELS DU PROGRAMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

### Le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Le [programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe](#), lancé en 1987, fournit un cadre pour le développement d'itinéraires thématiques qui démontrent comment le patrimoine des différents pays et cultures d'Europe peut contribuer à un patrimoine culturel commun. Les itinéraires culturels incarnent les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : les droits de l'homme, la démocratie culturelle, la diversité et l'identité culturelles, le dialogue, l'échange mutuel et l'enrichissement à travers les frontières et les siècles. Actuellement, le programme compte [47 itinéraires culturels certifiés](#), rassemblant plus de 3 000 membres du réseau dans plus de 60 pays en Europe et au-delà.

L'[Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe](#) (APE) a été établi en 2010 (Résolution CM/Res(2010)53), afin de permettre une coopération plus étroite entre les États particulièrement intéressés par le développement des itinéraires culturels. L'APE bénéficie de la coopération des [40 États membres](#) qui ont rejoint l'initiative à ce jour, ainsi que des autorités régionales, des communautés locales et des organisations internationales telles que l'Union européenne, l'OCDE, l'UNESCO et l'Organisation mondiale du tourisme.

L'[Institut européen des itinéraires culturels](#), basé à Luxembourg et créé en 1998 en vertu d'un accord politique entre le Conseil de l'Europe et le Grand-Duché de Luxembourg, est l'agence technique du programme.

### Le programme en quelques points :

La promotion du patrimoine culturel, le développement culturel durable et le dialogue interculturel sont des domaines d'action prioritaires pour les itinéraires culturels. Selon la résolution [CM/Res\(2013\)66](#), confirmant la création de l'APE, un itinéraire culturel est "un projet de coopération culturelle, éducative, patrimoniale et touristique visant à développer et promouvoir un itinéraire ou une série d'itinéraires basés sur un itinéraire historique, un concept culturel, une figure ou un phénomène ayant une importance transnationale et une signification pour la compréhension et le respect des valeurs européennes communes".

Leur mission est de :

- sensibiliser au patrimoine européen commun en tant que pierre angulaire de la citoyenneté européenne, moyen d'améliorer la qualité de vie et source de développement social, économique et culturel.
- être "des illustrations tangibles, à travers les itinéraires transfrontaliers européens, du pluralisme et de la diversité de la culture européenne fondée sur des valeurs communes, et comme moyen de dialogue et de compréhension interculturels".
- promouvoir "l'identité et la citoyenneté européennes par la connaissance et la prise de conscience du patrimoine commun de l'Europe et par le développement des liens culturels et du dialogue au sein de l'Europe ainsi qu'avec d'autres pays et régions".
- contribuer à renforcer "la coopération culturelle, le développement territorial durable et la cohésion sociale, en mettant l'accent sur des thèmes symboliques pour l'unité européenne, l'histoire, la culture et les valeurs, ainsi que sur la découverte de destinations moins connues".
- favoriser "la coopération culturelle transfrontalière et le développement d'un tourisme culturel durable qui s'appuie sur les connaissances, les compétences et les atouts patrimoniaux locaux, en promouvant l'Europe - y compris les régions moins connues - en tant que destination offrant une expérience culturelle unique".

### Les itinéraires culturels du Forum consultatif annuel du Conseil de l'Europe :

## Les conventions du Conseil de l'Europe : sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel européen

Dès sa création, le Conseil de l'Europe a reconnu l'importance de la culture pour jeter les bases d'une vie commune dans le respect mutuel et la tolérance. À cet égard, le premier traité du Conseil de l'Europe, après la [Convention européenne des droits de l'homme](#), a été la [Convention culturelle européenne](#) de 1954, qui engage ses États membres à sauvegarder le patrimoine commun de l'Europe et encourage le développement de la coopération européenne dans le secteur culturel ainsi que l'appréciation de notre diversité culturelle. Depuis lors, le Conseil de l'Europe a fourni un large éventail de conventions, de lignes directrices et d'outils pour la préservation et la promotion de notre patrimoine culturel commun. Il convient d'en citer quelques-uns :

- La [Convention sur la protection du patrimoine architectural en Europe](#), adoptée en 1985 à Grenade, renforce et encourage les politiques de conservation et de mise en valeur du patrimoine européen, tout en affirmant la nécessité d'une solidarité européenne en matière de conservation du patrimoine.
- La [Convention européenne du paysage](#) (Florence, 2000), qui promeut la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, a permis aux États membres d'assurer la qualité et la diversité de leur cadre de vie. Ce traité novateur reconnaît qu'un paysage, qu'il soit urbain ou rural, naturel ou façonné par l'homme, reflète la culture, les valeurs et l'identité des communautés et les place au cœur du paysage.
- La [Convention sur la valeur du patrimoine culturel pour la société](#) (également connue sous le nom de Convention de Faro, 2005) marque le début d'une nouvelle appréciation du patrimoine culturel. En reconnaissant l'importance et la valeur du patrimoine pour la société, sa contribution au développement durable et à la qualité de vie, la Convention de Faro repose sur l'idée que la connaissance du patrimoine et la participation à la vie culturelle font partie des droits de chaque citoyen.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe s'est également penché sur les questions de protection du patrimoine culturel. La [Convention pour la protection du patrimoine archéologique de l'Europe](#) (La Valette, 1992), qui remplace et met à jour la Convention de Londres de 1969, tient compte de l'évolution de la nature des menaces qui pèsent sur le patrimoine archéologique en faisant de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine archéologique l'un des objectifs des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Plus récemment, la [Convention sur les infractions visant les biens culturels](#) (Nicosie, 2017) marque une nouvelle étape dans la protection du patrimoine, en fournissant un instrument concret de droit pénal et en encourageant la coopération internationale pour lutter contre les crimes contre le patrimoine culturel.

Ainsi, le Conseil de l'Europe considère la préservation du patrimoine culturel et naturel non seulement comme une fin en soi, mais aussi comme un moyen de promouvoir le dialogue interculturel, la compréhension mutuelle et la participation démocratique.

## **Informations sur les contacts**

Le Secrétariat de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (APE) ([culturalroutes@coe.int](mailto:culturalroutes@coe.int)) reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe  
Institut européen des itinéraires culturels  
28, rue Münster  
L-2160 Luxembourg

[www.coe.int/routes](http://www.coe.int/routes)